

Délibération du 21/02/1/1796 (2 ventôse an IV)

Aujourd'hui 2 ventôse quatrième année républicaine
 Sur les onze du matin nous agent municipal de la commune de
 Combiers et adjoint nous ---pant dévoué des lois dont l'exécution nous
 Est confiée toujours animé du zèle infatigable qu'exige d'eux la chose
 Publique voulant satisfaire d'une manière sensible à l'exécution du devoir
 Que leur impose l'arrêté du département en date du 2 pluviôse dernier (22 janvier 1796)
 Intervenu sur les lois des 28 prairial et 15 messidor dernier sur l'orgnaisa (16 juin 1795 et 03 juillet 1795)
 Tion des gardes nationales après avoir rendu ledit arrêté public et ayant
 Convoqué a deux fois différentes les citoyens de cette commune aux fins cidessus
 énoncées et notamment après avoir indiqué ce jourd'hui a huit heures du matin
 Pour app---- organisation de la garde nationale qui n'a encore put
 Avoir lieu en vertu des lois suscitées tel qu'il est prouvé par le procès
 Verbal dressé par la municipalité préexistante en date du 4^e jour complémentaire
 De l'an 3^e. Le susdit arrêté n'ayant non plus produit aucun effet vu qu'il ne
 s'est présenté aucun citoyen pour entrer dans la garde nationale dont et dudit
 refus des citoyens nous avons dressé le présent procès verbal dont coppie
 sera ensuite remise au comissaire du directoire exécutif près ledit ----
 du canton fait a Combiers les jour mois et an que dessus.

Du 25 ventôse 4^e année (15 mars 1796) fournir un tableau contenant les jeunes gens de
 Tout sexe depuis six ans jusqu'à vingt ans pour être sujet aux écoles primaires.

Du 8 germinal 4^e année (28 mars 1796) fourni le tableau supplétif des citoyens qui
 doivent être taxés à l'emprunt forcé en vertu de la loi du 26 pluviôse (15 février)

Tableau fourni des personnes prêtes a porter les armes a la premiere
 Requisition lequel a été fourni le 13 germinal (02 avril) a l'administration cantonale

Jean amilien agé de 17.			
Jean Campot agé de 30.	Pierre vallade -----	19.
Meri vidau	18.	Jean Pajot	18.
Jacque valade	17.	jean Dereix Dutemple	19.
jean audigier	17.	pierre montion fils	17.
Jacque Dupré	17.	françois marti	18.
Etienne marti	17.	jean monpion jeune	41.
Jean Lavergne	19	jean Dutemple	17.
Julien domestique de Lacombe 44.	le présent tableau contient vingt individus.		
Jean boyer	19		
Jean françois boulan fils ...	17.		
Le nommé pierre domestique ----- de la rochebeaucourt.	30.		
Jean gignac	16.		

Ce jour d'hui 2 ventose - quatrième année républicaine
 Sur des vœux émis du maître ^{bourgeois} Jacques municipal de la commune de
 Combis et de ses adjoints ^{bourgeois} pour l'acquisition de deux lots dont l'un est un
 terrain toujours inféodé, ainsi qu'il est inféodé qu'il y a eu des host-
 publique a volonté d'être prise d'une manière sensible adhésion ou des vœux
 que sur un plan des vœux du département en date du 11 plus tard en vœux
 intervenus sur les lois des 28. prairial et 19 messidor derniers. Sur des vœux qu'on a
 tenu du regard nationales après avoir rendu l'arrêt public et ayant
 convoqué ad hoc pour l'effet des citoyens de cette commune aux fins de des
 brèves et notamment après avoir indiqué le jour d'hui huit heures de matin
 pour opposer et par organisation de la garde nationale qui n'a pu se
 avoir lieu pour ce motif de la loi sur l'acte, tel qu'il est prouvé par le procès
 verbal d'assemblée par dominiégalité de la présente. un acte de ce jour ^{complémentaire}
 de son ^{acte} l'arrêt public ne peut avoir plus produit aucun effet en ce qui
 s'agit de l'acquisition de la commune de Combis par la garde nationale dont il s'agit
 refus de la commune de Combis pour l'acquisition de la commune de Combis par la garde nationale
 sera du fait remise au propriétaire d'indiquer le lieu de la commune de Combis
 d'un autre fait a Combis les jours visés et au quel épris.

Du 28. ventose l. 4. année pour un tableau contenant les jeunes gens de
 tout sexe depuis six ans jusqu'à vingt ans. pour être sujet aux écoles primaires

Du 8. germinal l. 4. année pour un tableau de citoyens de 14 citoyens qui
 d'après être tenu a l'impromptu par la commune de la loi du 26. prairial. &c.

tableau pour un des personnes qui ont apporté des armes a la suppression
 requisition lequel a été fourni le 13. germinal. et du ministère de l'autorité

- Jean anilien age de 17.
- Jean Campot. age de 50.
- Merci d'Idau 18.
- Jacques Vallade. 17.
- Jean Andigier 17.
- Jacques Dupré 17.
- Théodore Marti. 17.
- Jean Laverque 17.
- Maitre domestique de la commune
14.
- Jean Boyer 17.
- Jean François Boulanger fil. 17.
- Le nommé Pierre domestique
dumaitre de la commune de Combis. 30.
- Jean Gigon 16.

- Jean Laverque 17.
- Pierre Vallade fils 19.
- Jean Poyet 18.
- Jean Alexis d'Estimble 19.
- Pierre Montion fil. 17.
- François Marti 18.
- Jean Mouton jeune 17.
- Jean d'Estimble 17.

Le présent tableau contient vingt
 individus.